



Food and Agriculture Organization
of the United Nations



Présentation:

- du système mondial d'échange d'information (**GIES**)
 - du fichier mondial des navires de pêche (**GR**)
 - et du portail juridique sur les mesures du ressort de l'Etat du port (**Port-Lex**)
-

Le cadre légal qui régit l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'Etat du port

Cadre international

AC de la FAO (1993) :

Article VI – échange de renseignements

1. Champs de données obligatoires :

- Nom du bateau de pêche
- Numéro d'enregistrement
- Noms précédents (si connus)
- port d'immatriculation
- Indicateur précédent (le cas échéant)
- IRCS (le cas échéant)
- Nom et adresse du (des) propriétaire(s)
- Date et lieu de construction
- Type de navire
- Longueur

2. Champs de données facultatifs :

- Nom et adresse de l'opérateur/gérant
- Type(s) de méthode(s) de pêche
- Tirant d'eau
- largeur
- tonnage brut TJB
- puissance du ou des moteurs principaux

UNFSA (1995) :

Annexe I - Exigences types pour la collecte et le partage des données

Article 7 – échange de données

Paragraphe 2 – « Au niveau mondial, la collecte et la diffusion des données devraient être effectuées par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Lorsqu'il n'existe pas d'organisation ou d' arrangement sous-régional ou régional de gestion des pêches, cette organisation peut également faire de même au niveau sous-régional ou régional en accord avec les États concernés.

Exigences en matière d'échange de renseignements en vertu de l'AMREP

Points de contact nationaux de l'AMREP (article 16)

- Nécessité d'être communiqué à la FAO

Ports désignés (article 7)

- Nécessité d'être communiqué à la FAO

Interdiction d'entrée dans les ports et d'utilisation (articles 9 et 11)

- Envoyé à l'État du pavillon, aux États concernés (côtiers), aux organisations régionales de gestion de la pêche et aux organisations internationales concernées

Rapports d'inspection (article 15)

- Envoyé à : l'État du pavillon, les États concernés (côtiers), l'État de nationalité du Capitaine, les organisations régionales de gestion de la pêche concernées, la FAO et d'autres organisations compétentes

Rôle de l'État du pavillon (article 20) – Mesures prises par l'État du pavillon à la suite d'une inspection

- Envoyé à : État du port, États côtiers (côtiers), ORGP et FAO

Autres exigences connexes en vertu de l'AMREP

Article 6 - Coopération et échange d'informations

Article 8 - Demande anticipée d'entrée au port

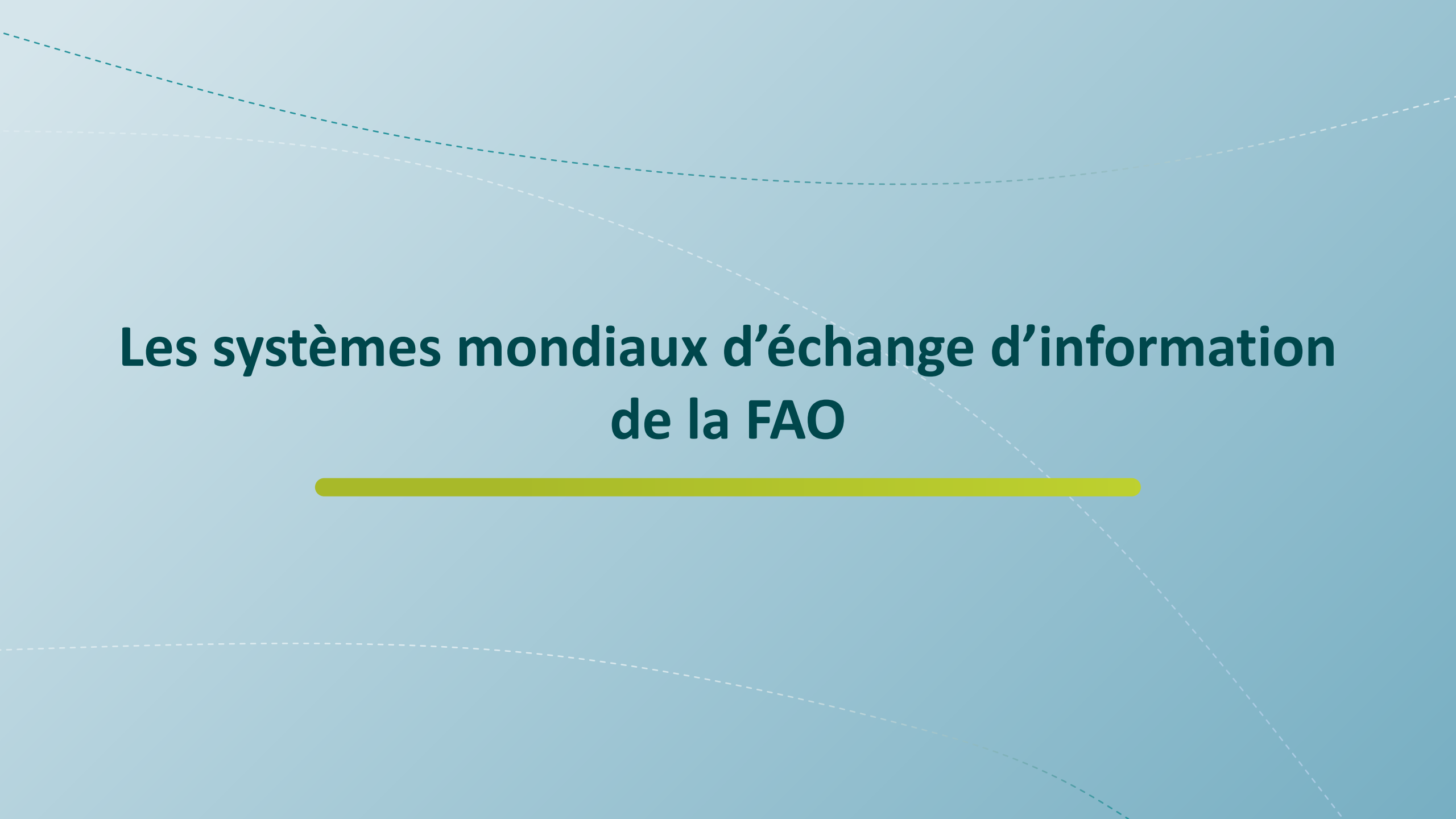
Annexe A – Renseignements minimum à fournir à l'avance par les navires qui demandent l'entrée dans le port

Article 16 – Échange électronique d'informations

Mécanisme d'échange d'informations coordonné par la FAO

Annexe C – Format du rapport d'inspection

Les systèmes mondiaux d'échange d'information de la FAO

The background is a solid light blue color. It features several decorative elements: a thick, solid yellow horizontal bar positioned below the title; and several thin, dashed lines in white and teal that curve across the slide, creating a modern, abstract design.

Systèmes mondiaux d'échange d'informations de la FAO



Système mondial d'échange d'informations (GIES)

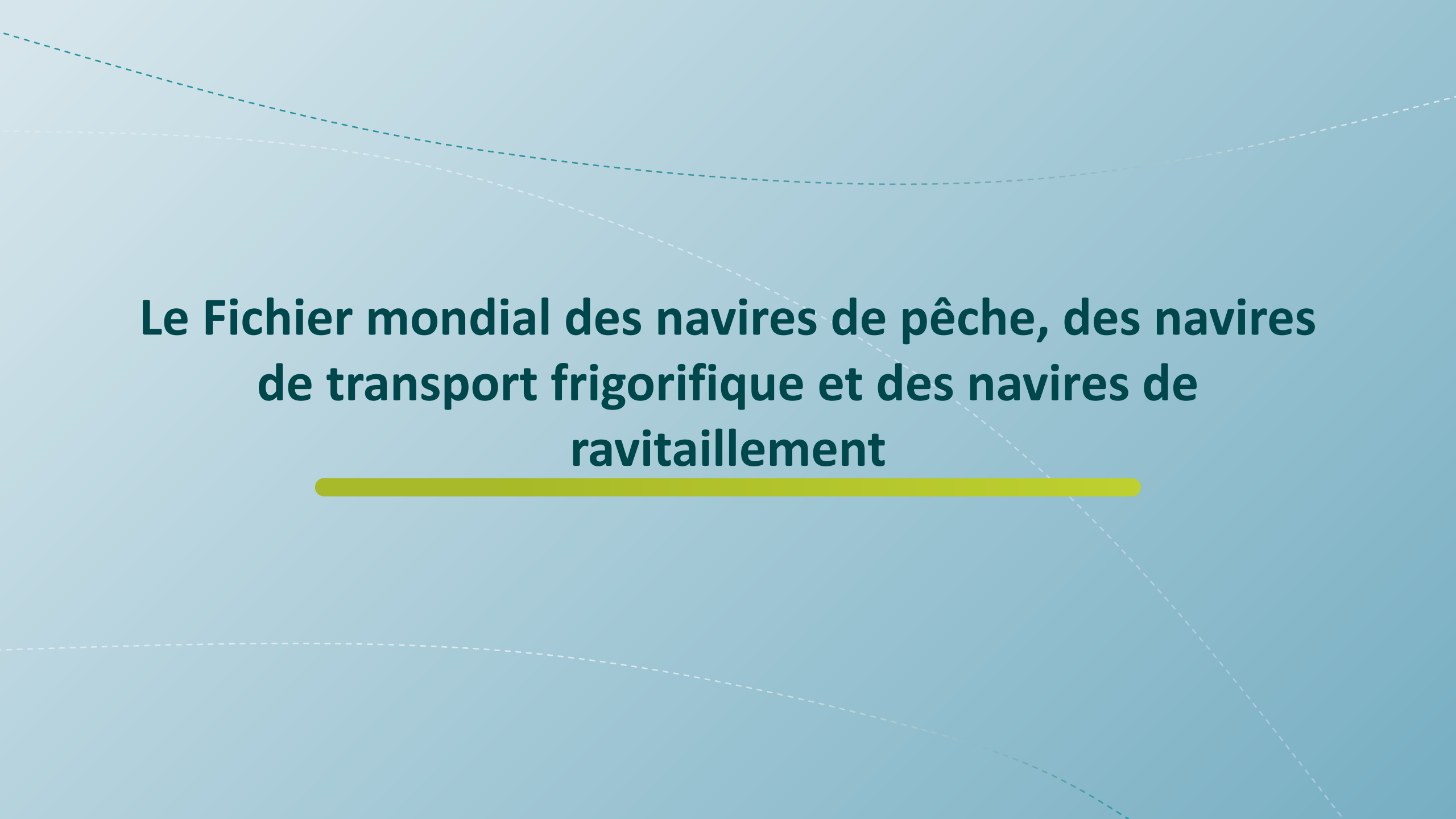
1. L'échange électronique direct d'informations entre les États, telles que **les rapports d'inspection et les refus d'entrée au port** (articles 9, 15 et 16).
2. Mise à disposition et diffusion des points de contact nationaux de la PSMA et des informations sur les **ports désignés**
3. Autres utilisations complémentaires telles que **la demande préalable d'entrée au port, les déclarations de débarquements ou de transbordement**



Fichier mondial des navires de pêche, Navires de transport frigorifique et navires de ravitaillement (GR)

1. **Outil mondial** de diffusion d'informations certifiées, pertinentes et à jour provenant de sources officielles (États) sur l'identité et les activités des navires.
2. **Bateaux de pêche + navires de transport + navires de ravitaillement**
3. **soutient** la mise en œuvre de la PSMA et d'autres instruments visant à lutter contre la pêche INN

Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement

The background is a solid light blue color. It features several decorative dashed lines in a slightly darker blue shade, which curve across the frame. A thick, solid yellow horizontal bar is positioned below the main text.

Fichier mondial des navires de pêche

Un outil collaboratif mondial qui rassemble et diffuse à travers un point d'accès unique, des informations certifiées, pertinentes et à jour sur les navires utilisés pour la pêche ou en soutien aux activités de pêche.

- **Objectif** : lutter contre la pêche INN par une transparence et une traçabilité accrues
- **Nature** : une plaque tournante unique pour les informations sur la flotte de l'État du pavillon (demandée par le COFI)
- **Champ d'application** : tous les navires de pêche et assimilés à la pêche (navires de transport, d'appui et de ravitaillement) :
 1. Qui ont un numéro OMI (conformément à la résolution A.1117(3) de l'OMI)
 - Longueur hors tout $\geq 24\text{m}$
 - $12\text{ m} \geq \text{LHT} < 24\text{ m}$ qui opèrent dans des eaux situées au-delà de la juridiction nationale
 2. Dont les produits accèdent aux marchés internationaux.

Fichier mondial des navires de pêche

➤ Système mondial d'information sur les dossiers

- Version pilote (2016)
- Première version fonctionnelle (2017)
- Première version publique (2018)
- Deuxième version (2022)

➤ Valeur ajoutée:

Soutient la mise en œuvre de l'AMREP et d'autres instruments pour lutter contre la pêche INN :

- Vérification des informations du navire et de l'autorisation (+ de 100 champs de données)
- Fournit des informations sur les navires dans le GIES
- Analyse des risques, y compris l'examen des informations historiques
- Parties et non-Parties aux instruments internationaux
- Favorise l'harmonisation des normes et de l'échange de données



Fichier mondial des navires de pêche

➤ Contenu:

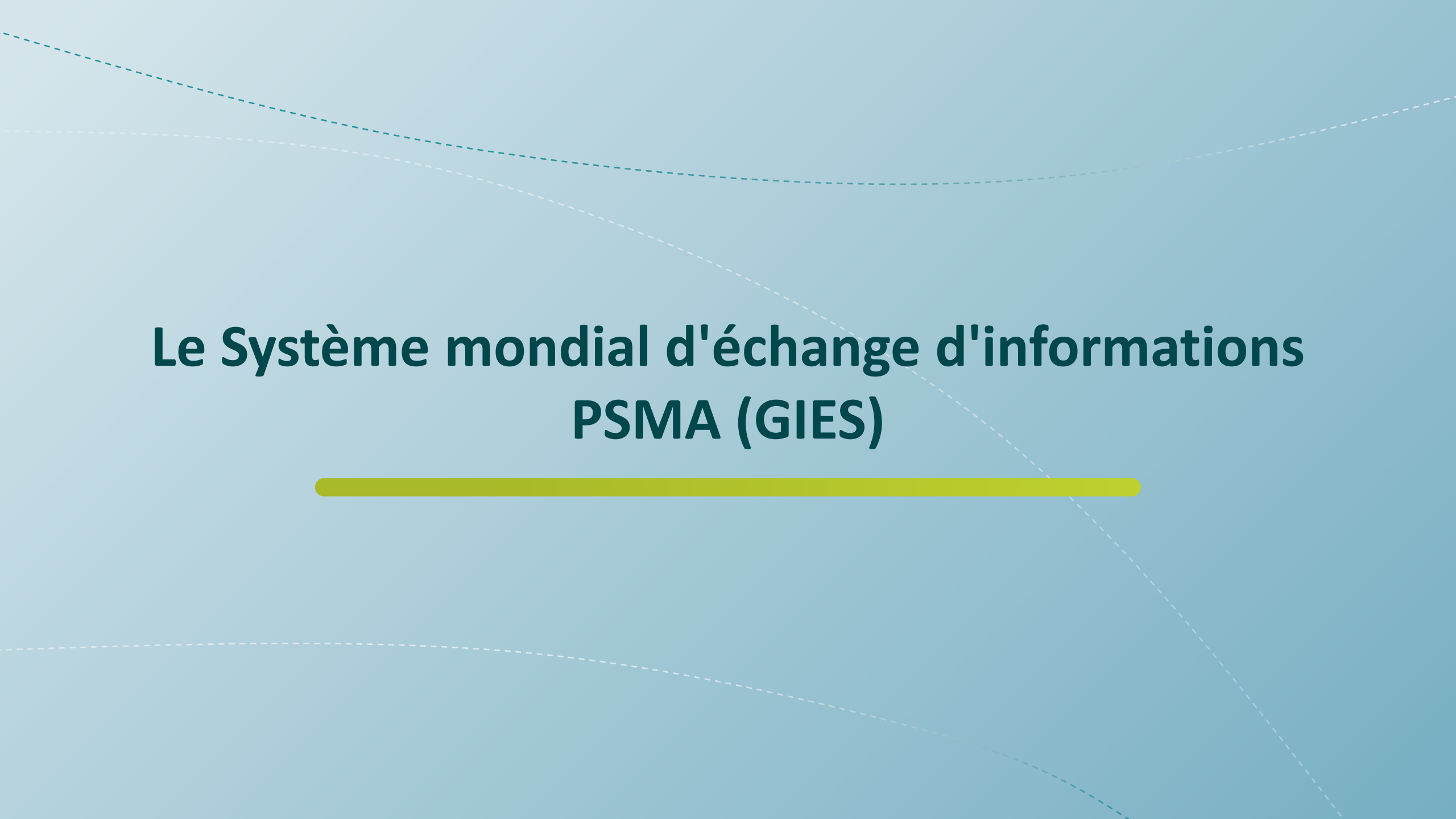
- Six modules d'information (>100 champs de données)
 - Fourni par les autorités compétentes de l'État
 - Les organisations régionales de gestion de la pêche ont un rôle de canal d'information
- Cinq champs essentiels : informations minimales requises
- Le type de navire sera bientôt inclus dans le domaine essentiel
- Principaux modules de données :
 - Informations sur le navire
 - Détails historiques (drapeau, nom, propriétaire et bénéficiaire effectif)
 - Autorisations

5 Champs de données essentiels

- UVI (numéro OMI)
- État actuel du drapeau
- Nom du bateau
- Longueur hors tout (LHT)
- GT ou TJB



Le Système mondial d'échange d'informations PSMA (GIES)

The background is a light blue gradient. It features several dashed lines in a darker blue and a light grey color, which curve across the frame. A solid yellow horizontal bar is positioned below the main title.

Système mondial d'échange d'informations PSMA (GIES)

Un outil mondial qui soutient la mise en œuvre de l'AMREP et d'autres instruments pertinents.

Un système qui facilite la coopération et l'échange d'informations entre les États et leur permet de satisfaire aux exigences de l'AMREP

➤ Histoire

- Lancement de la phase pilote en décembre 2021
- Entré en service en décembre 2023

Avantages des données structurées

- Disponibilité dans les six langues de la FAO
- Utilisation des normes et des références bibliographiques
- Interopérabilité

Sécurité des données, en tenant compte des éléments suivants :

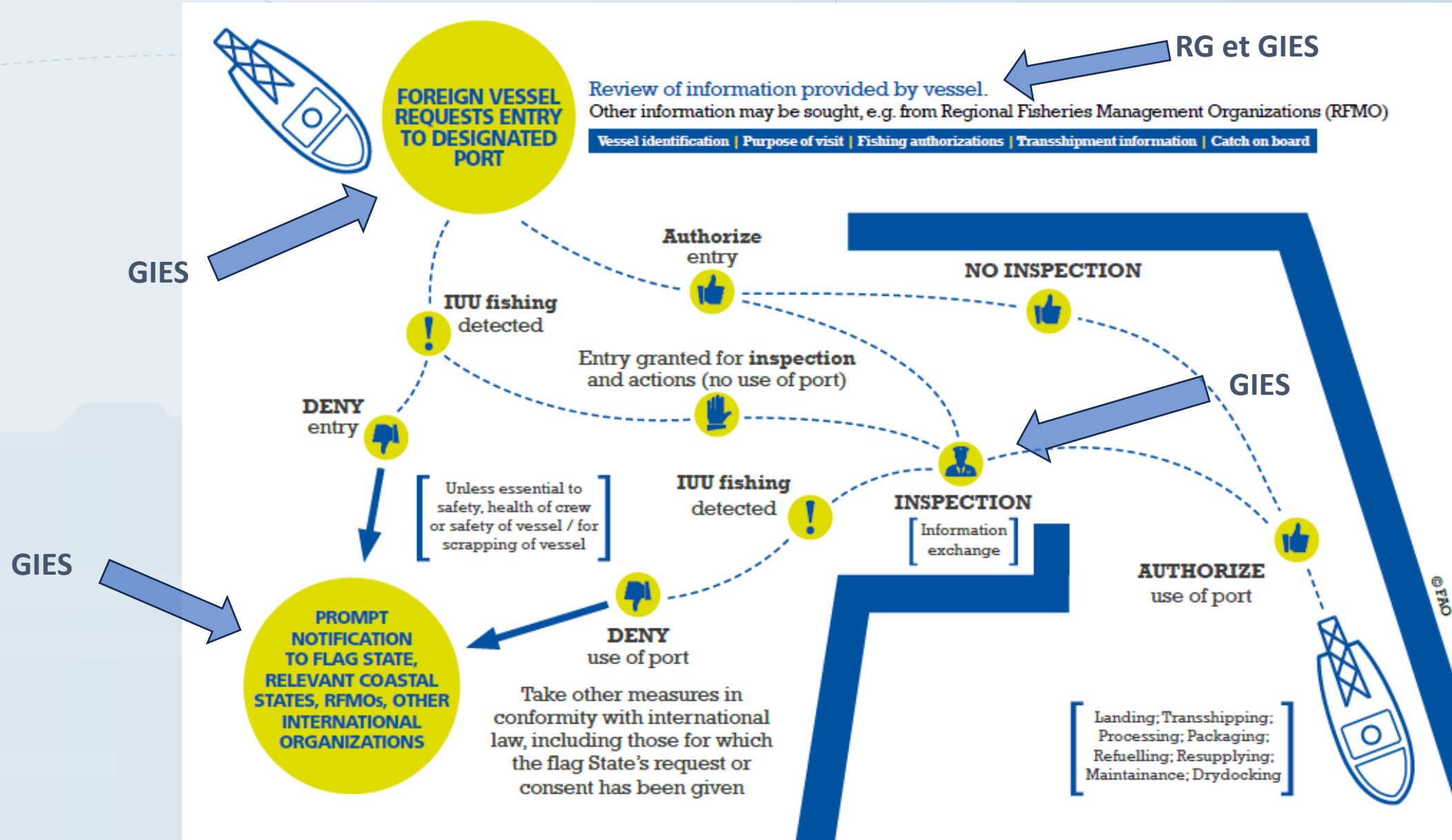
- Sensibilité des renseignements
- Informations privées contenues
- Informations commerciales

Caractéristiques du GIES

1. **Rapports d'inspection**
2. **Refus d'entrée ou d'utilisation du port**
3. **Demande anticipée d'entrée dans le port**
 - Décisions de suivi
 - Profil du navire (analyse des risques)
 - Pré-remplissage des refus ou des rapports d'inspection
4. **Système de notification**
5. **Point de contact national et informations sur les ports désignés**
6. **Fonctionnalités de gestion des utilisateurs**
7. **Mécanisme de retour d'information sur les records mondiaux**
8. **Connexion avec les systèmes régionaux**
9. **Fonctionnalité de chat**
10. **Mesures de suivi (port et État du pavillon)**
11. **Déclaration de transbordement**
12. **Déclaration d'atterrissage**
13. **API avec CTOI et FFA**



Le GIES le GR à l'appui de la mise en œuvre de l'AMREP



Acteurs du GIES



Parties PSMA :

Peut créer un rapport et recevoir/afficher des rapports

Non-Parties :

Peut recevoir et afficher des rapports, en tant que CS ou FS

Environnements

Environnements de production – Des données réelles, visibles par les autorités et les personnes réelles

1. Fichier mondial <https://globalrecord.fao.org>
2. GIES PSMA <https://psma-gies.fao.org>

Environnements de bac à sable – Données de test pour les essais, visibles uniquement par l'utilisateur auteur

1. Fichier mondial <https://globalrecord-sandbox.review.fao.org>
2. GIES PSMA <https://psma-gies-sandbox.review.fao.org>

Sites Web de la FAO – Informations générales, texte de l'accord, liste des Parties

1. Fichier mondial <https://www.fao.org/global-record>
2. GIES PSMA <https://www.fao.org/port-state-measures>

Service d'assistance de la FAO – Pendant les heures de bureau à Rome (UTC +1, DST +2)

1. Fichier mondial NFI-Global-Record@fao.org
2. GIES PSMA PSMA-GIES@fao.org

Les portails d'accès à l'information juridique de la FAO

The background is a solid light blue color. It features several decorative elements: a dashed teal line that starts at the top left and curves downwards towards the center; a dashed white line that starts at the top left and curves downwards towards the bottom right; and a thick, solid yellow horizontal bar positioned below the main text.



Mandat de la FAO en matière de diffusion d'informations juridiques

- La fonction principale de la FAO est de « rassembler, analyser, surveiller et améliorer l'accès aux données et à l'information dans les domaines liés au mandat de la FAO » (Article premier de la Constitution de la FAO de 1945).
- **Article XI de la Constitution de la FAO de 1945**
Rapports des États Membres et des Membres associés
 1. *Tous les États Membres et Membres associés communiquent régulièrement au Directeur général, dès publication, les textes des lois et règlements relatifs aux questions relevant de la compétence de l'Organisation que le Directeur général juge utiles aux fins de l'Organisation.*

Les portails d'accès à l'information juridique de la FAO

The background features a light blue gradient with several dashed lines in a darker blue and a white color, creating a modern, abstract design. A solid yellow horizontal bar is positioned below the title.



Fiche d'information FAOLEX : Vue d'ensemble

Le plus grand répertoire en libre accès des lois, règlements et politiques officiels sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles.

- ❖ En fonctionnement continu depuis 1995
- ❖ Plus de 230 000 textes législatifs et politiques officiels
- ❖ + de 7 000 participations par an
- ❖ Couverture mondiale : 185 entre pays et territoires. Comprend les juridictions infranationales et les organisations régionales.
- ❖ Équipe dédiée de 12+ membres
- ❖ Top 5 des sites web de la FAO les plus visités, 12 000 utilisateurs en moyenne par jour
- ❖ Données ouvertes

Les portails d'accès à l'information juridique de la FAO

The background features a light blue gradient with several dashed lines in a darker blue and a white color, creating a modern, abstract design. A solid yellow horizontal bar is positioned below the title.



Port-Lex

Un sous-ensemble de la
base de données
FAOLEX entièrement
consacré à la mise en
œuvre de l'AMREP par
les États et les ORGP

Profils de pays avec des informations détaillées sur :

- Engagements internationaux et régionaux des pays,
- Plan d'action national visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (NPOA-INN),
- Accès à la plupart des documents juridiques nationaux pertinents.
- Dispositions juridiques portant spécifiquement sur l'application de l'AMREP citées dans leur intégralité et classées par « type de MREP ».

- **Les profils des organisations régionales de gestion de la pêche** fournissent :
 - Accès à l'information sur l'organisation régionale de gestion de la pêche et à l'accord ou au statut qui l'a établie.
 - Les dispositions juridiques portant spécifiquement sur la mise en œuvre de l'AMREP sont citées dans leur intégralité.
- Outil convivial, en accès libre et participatif
- Coopération avec d'autres divisions de la FAO, des bureaux régionaux et des États membres.

Merci

